

## CORNELIUS

Fonds de dotation (J.O. du 29/04/2017)  
9, rue de l'Armée d'Orient 75018 PARIS

### RAPPORT d'ACTIVITE DU FONDS DE DOTATION CORNELIUS EXERCICE 2019

#### 1. Préambule

L'objet social du fonds de dotation CORNELIUS, créé en 2017, est d'organiser ou de soutenir toute action en France et/ou à l'étranger afin de :

- venir en aide aux personnes en difficultés quelle que soit leur nationalité en leur permettant un meilleur accès aux ressources vitales telles que l'eau et l'électricité ainsi qu'un meilleur accès à l'éducation à la santé à la culture et au sport afin de leur assurer un avenir ;
- démocratiser l'accès à la vie culturelle en gommant les inégalités sociales et économiques.

C'est dans ce contexte que CORNELIUS a mené un certain nombre d'actions de solidarité relatées ci-après, autour d'un axe de développement fort : l'amélioration des conditions de vie de populations, tant sur le plan matériel que personnel (meilleur accès aux ressources vitales, reconnaissance, autonomie etc.).

Calendrier des faits marquants de CORNELIUS en 2019 :

- Suite du Projet Tomate n°2 - Boyo (Côte d'Ivoire) :

Suite aux différents investissements et à l'expérience acquise avec le projet n°1, de nouvelles mises en place (préparation du terrain, achat de semences, pépinières et plantations) ont été prévues pour le projet Tomates n°2.

La récolte du projet n°2 a été effective au mois d'avril 2019 avec des résultats supérieurs à ceux de l'année précédente, mais néanmoins en deçà des résultats escomptés. Les produits de la vente ont permis à la Mutuelle de redistribuer un salaire à plusieurs familles ayant participé au projet. Directement ou indirectement, plus de 300 personnes auront bénéficié de la récolte 2019. Les gros progrès restant à réaliser concernent le conditionnement et le transport des récoltes.

L'objectif des actions menées reste d'aider la population locale à gagner en autonomie tant d'un point de vue des ressources vitales (culture de tomates) qu'économique (travail pour la population, commerce de ces tomates ...).

- Projet scolarité - Boyo et Tiogo (Côte d'Ivoire) :

Le projet scolarité suit son cours et se développe.

En septembre, 6 nouveaux enfants (3 du village de Boyo et 3 du village de Tiogo) ont intégré le projet scolarité du Fonds. Il s'agit de 6 élèves dont le Fonds prend en charge les frais relatifs à la scolarité à leur entrée en classe de 6ème, au collège de Kouto. Comme précédemment, les enfants qui bénéficient de ce programme ont été choisis par le rectorat.

Pour les élèves de 6ème, le Fonds prend en charge les frais suivants : fourniture et entretien d'un vélo par enfant, des uniformes (2 exemplaires), des chaussures (2 paires), fournitures scolaires, frais de cantine, paiement de deux personnes encadrantes fournissant du soutien scolaire de manière hebdomadaire aux enfants. Au total, le budget pour les élèves de 6ème se monte à 2.960.000 francs CFA (soit 4.507,65 euros).

Les élèves ayant intégré le programme l'an dernier sont passés en classe de 5ème. Seuls 5 d'entre eux restent dans le programme, le 6ème n'ayant pas rempli les conditions de résultats scolaires tels que définis par le Fonds au moment d'intégrer le programme (à savoir une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20). Les membres du Fonds s'entendent pour réintégrer l'élève n'étant plus dans le programme si ses résultats se sont améliorés en début de 5ème.

Pour les élèves de 5ème, les frais engagés par le Fonds sont : chaussures (2 paires), fournitures scolaires, frais de cantine, paiement des 2 personnes encadrantes (même professeurs que pour les 6èmes), et entretien des vélos. Le budget total pour les élèves de 5ème se monte à 1.425.000 francs CFA (soit 2.170,35 euros).

L'objectif est de permettre à des enfants ayant un réel potentiel scolaire de bénéficier d'un meilleur accès à l'éducation et de suivre une scolarité plus sereine au niveau matériel.

- Projet Lunettes – Boyo (Côte d'Ivoire) :

En 2019, une consultation ophtalmologique a pu être organisée au mois de mai dans le village de Boyo afin d'apporter des soins aux populations les plus démunies.

Le Fonds a bénéficié d'un don de lunettes de la part d'Opticiens et Lunetiers sans frontières et seul des frais afférents au transport des cartons de lunettes depuis Perpignan (centre d'Opticiens et Lunetiers sans frontières) sont à enregistrer (pas de frais de transport car le Président transporte les lunettes dans ses bagages lors de ses déplacements en Côte d'Ivoire et la Mutuelle de Boyo prend en charge les frais médicaux).

L'objectif est d'assurer une présence ponctuelle de spécialistes ophtalmologistes sur place au contact des populations les plus isolées et démunies.

- CORNELIUS a reçu un montant total de don de 14.000 € au titre de l'année 2019.

Pour mémoire, la dotation initiale de CORNELIUS est de 15.000 € et non consommable à hauteur de 10.000 €.

## **2. Fonctionnement interne du fonds**

Le fonctionnement interne du fonds s'est articulé au cours de l'année 2019 autour de son seul Conseil d'administration.

Il est composé des membres suivants :

- Monsieur Grégoire LASSALLE, membre du Conseil d'Administration et président de droit en tant que Fondateur ;
- Madame Hélène LUREAU, membre du Conseil d'Administration et du bureau en tant que secrétaire ;
- Madame Gaëlle MORICE épouse LASSALLE, membre du Conseil d'Administration et du bureau en tant que trésorière.

Il s'est réuni aux dates suivantes :

- Le 21 juin 2019 (convocation du 6 juin 2019) afin de faire un point sur :
  - l'exercice 2018 ;
  - le fonctionnement interne de CORNELIUS ;
  - les projets en cours et à venir ;
- le 6 décembre 2019 (convocation du 22 novembre 2019) afin de délibérer principalement sur le fonctionnement interne du fonds et le suivi des projets en cours.

Au cours de l'année 2019, CORNELIUS n'a pas constitué de comité d'investissement ni de commissions de travail spécialisées. Aucun titre de Membre d'Honneur n'a été décerné comme cela est possible d'après les statuts.

## **3. Rapports du fonds avec les tiers**

### 3.1 Les actions de communication menées par le fonds

Aucune action de communication n'a été menée par CORNELIUS au titre de l'année 2019 pour se faire connaître auprès d'un public élargi. Elles devraient être menées dans le courant de l'année 2020.

CORNELIUS a toutefois organisé, comme en 2018, un événement caritatif afin de récolter des fonds pour son projet scolarité : un tournoi de pétanque à la Pétanque du Tertre (location pour un montant de 1.500 €), le 29/09/2019. Chaque participant adulte devait payer une participation minimum de 100€. Un mail expliquant l'évènement a été adressé au cercle d'amis et au cercle familial des membres du conseil d'administration. 4.000€ ont été récoltés à cette occasion.

### 3.2 Liste des partenaires du fonds

CORNELIUS n'a pas noué de partenariat particulier en 2019 (autre ceux nécessaires à son fonctionnement : commissaire aux comptes, banque, conseil juridique).

### 3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Une action de prospection a été engagée par CORNELIUS au titre de l'année 2019 lors de l'évènement pétanque/scolarité relaté ci-avant afin de permettre à CORNELIUS d'augmenter ses capacités financières.

## **4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants**

- Suite du Projet Tomate n°2 - Boyo (Côté d'Ivoire) :

L'ensemble du financement assurant la récolte ayant eu lieu au mois d'avril 2019, dans l'objectif de développer l'économie locale et donner du travail dans les champs aux villageois, a été intégralement versé sur l'année 2018. Aucune dépense nouvelle en 2019 n'a été engagée sur ce projet.

- Projet scolarité - Boyo et Tiogo (Côté d'Ivoire) :

Financement des frais de scolarité pour l'entrée en sixième pour l'année scolaire 2019/2020 des 3 meilleurs élèves de CM2 du village de Tiogo et des 3 meilleurs élèves de Boyo : fourniture et entretien d'un vélo par enfant, des uniformes (2 exemplaires), des chaussures (2 paires), fournitures scolaires, frais de cantine, paiement de deux personnes encadrantes fournissant du soutien scolaire de manière hebdomadaire aux enfants. Au total, le budget pour les élèves de 6ème se monte à 2 960 000 francs CFA.

Renouvellement du financement des frais de scolarité pour les élèves suivi par le Fonds en 6<sup>ème</sup> et passés pour l'année scolaire 2019/2020 en classe de 5<sup>ème</sup>, soit pour 5 élèves : chaussures (2 paires), fournitures scolaires, frais de cantine, paiement des 2 personnes encadrantes (même professeurs que pour les 6èmes), et entretien des vélos. Au total le budget pour les élèves de 5<sup>ème</sup> se monte à : 1 425 000 francs CFA.

La totalité des frais engagés pour le projet scolarité est de 4 385 000 francs CFA (soit 6.678,00 euros), payés par virement bancaire en 2 fois :

- au mois d'août 2019, un virement de 5 500,00 euros,
- au mois de septembre, un virement de 1 178,00 euros.

Le Fonds de dotation Cornélius souhaite suivre ces 11 élèves dans leur scolarité jusqu'au lycée et s'est engagé auprès de la Mutuelle de Boyo et de Tiogo pour un renouvellement annuel de cette aide.

- Projet Lunettes – Boyo (Côte d'Ivoire) :

En 2019, les seuls frais engagés par le Fonds pour ce projet sont des remboursements de frais de transport effectués par Opticiens et Lunetiers sans Frontières pour l'expédition de cartons de lunettes de Perpignan à l'adresse du Fonds (9, rue de l'Armée d'Orient 75018 Paris).

NB : Les deux chèques de remboursement de 47,30 euros et 66,80 euros ont été envoyés fin décembre 2019. Le chèque d'un montant de 47,80 a été encaissé en janvier 2020 et le deuxième chèque de 66,80euros (suite à un perte via le courrier postal) n'a pas encore été encaissé.

## **5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation<sup>2</sup>**

- Mutuelle pour le développement de Boyo déclarée en Préfecture de Kouto le 17 mai 2017 représentée par son Président, Monsieur DAO Soridio 04 BP 19017 Abidjan 04 et son secrétaire général, Monsieur DIABATE Zié 17 BP 1404 Abidjan 17.

Cette mutuelle peut être définie comme un comité de développement villageois qui agit localement pour la modernisation et le développement du village de Boyo. En pratique, lors de la construction d'infrastructures importantes en Côte d'Ivoire, le recours aux mutuelles de développement est incontournable et nécessaire pour garantir la bonne réalisation des projets menés : elles permettent, en toute transparence, d'assurer la bonne réalisation des travaux par les prestataires sélectionnés par CORNELIUS et parties à la convention.

Il est à noter que la Mutuelle de Boyo entretient un vrai partenariat et une solidarité avec le village voisin de Tiogo et de sa mutuelle - déclarée en préfecture d'Abidjan le 17 novembre 2009.

→ Montant : 6 678,00 € (en faveur des frais de scolarités de 11 collégiens de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>)

La mutuelle a également reçu, en complément de ce montant, plusieurs milliers de lunettes usagées provenant de dons de particuliers et d'Opticiens et Lunetiers sans Frontières (pas de frais de transport, les lunettes ont été transportées dans les bagages personnels de Grégoire Lassalle) pour les villages de Boyo et Tiogo, et pour lesquelles la Mutuelle finance l'analyse de corrections et la présence ponctuelle d'ophtalmologues en consultation gratuite pour la population des villages de Boyo et Tiogo.

#### **6. Compte d'emploi des ressources (obligatoire<sup>3</sup> si appel à la générosité publique)**

N/A

#### **7. Liste des libéralités reçues**

10.000 €	26/08/19	Virement bancaire Gregoire lassalle, président et fondateur
100 €	01/10/19	Virement bancaire Christian Lagnide, donateur
120 €	02/10/2019	Virement bancaire de Stéphanie Person, donateur
2.850 €	08/10/2019	Remise de chèques des donateurs opérations pétanque/scolarité
330 €	08/10/2019	Remise d'espèces des donateurs opération pétanque/scolarité
600 €	25/10/19	Virement bancaire New Fund, donateur

→ Soit un montant total de 14.000 €.

Les libéralités reçues et la trésorerie ont permis d'affecter à hauteur de 14.880,60 € comme suit :

- 6.678,00 € pour la Mutuelle de Boyo pour financer les frais de scolarité de 11 collégiens de Boyo et Tiogo.
- 1.500,00 € en frais de location opération pétanque/scolarité
- 5.200,00 € en frais de conseils OPLEO
- 1 135,40 € en frais d'Expert Comptable, Commissaire aux comptes, Trésor Public
- 367,20 € en frais bancaires

A Paris, le 2 avril 2019, lu et approuvé par :

Monsieur Grégoire LASSALLE, Président

Madame Hélène LUREAU, Secrétaire

Madame Gaëlle MORICE épouse LASSALLE, Trésorière